

PROJET EDUCATIF

[objectifs de l'action éducative développée
par l'Association Là-Bas]

[Ce document est aussi un instrument de
communication et d'information destiné ... aux
directeurs et aux personnels qui assurent la
direction ou l'animation des Accueils Collectifs de
Mineurs (ACM)]

Association Là-Bas
[Liens Autrement, Bâtir Solidaire]

Révisé le samedi 25 février 2012



PROJET EDUCATIF

Association Là-Bas [Liens Autrement, Bâtir Solidaire]



Élaboré en application de la Loi DDOSEC n°2001-624 du 17 juillet 2001 et du décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif.

Projet éducatif : articles R.227-23 à R.227-26 du Code d'Action Sociale et des Familles (CASF)

Décret n° 2006-923 du 26 juillet 2006 relatif à la protection des mineurs hors du domicile parental

PREAMBULE

Ce document a pour but de définir les objectifs de l'action éducative développée par l'Association Là-Bas en accord avec la réglementation en vigueur : « Code de l'Action social et des familles »
« Protection des mineurs »

Il se propose aussi comme instrument de communication et d'information destiné ...
aux directeurs et aux personnels qui assurent la direction ou l'animation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) aux partenaires de l'Association, et aux représentants légaux des mineurs préalablement à leur accueil (courrier ou réunions...).

Ce projet éducatif qui est né du travail de réflexion depuis la création de s'inscrit dans une démarche participative avec les adhérents et partenaires de l'association : jeunes, familles, animateurs...

Histoire...

Le monde bouge ! Dans le monde les jeunes ... et les moins jeunes bougent aussi !

C'est pour accompagner cette mobilité que nous avons créée

L'association **LA-BAS [Liens Autrement, Bâtir Solidaire]**

Cette volonté associative est née à la convergence de deux réalités :

A – Les Camps Hors Frontières...

Depuis plus de 20 ans, environ tous les trois ans, un Camp Hors Frontières est proposé comme expérience de rencontre à des lycéens.

Pour accompagner la mobilité et les projets d'échanges ou de solidarités internationales.

- 1- D'abord situer son désir de mobilité. Cette démarche évite l'écueil de l'absolu humanitaire en posant la question du sens : 'pourquoi aller là-bas', ouvrant ainsi d'abord à la visite de l'autre ! Miser sur la rencontre interculturelle, « On croit que l'on va faire un voyage et c'est le voyage qui vous fait ou défait... » *L'usage du monde (Poche) de Nicolas Bouvier*

La mobilité développe un aller et un retour... Partir, aller à la rencontre, pour donner, recevoir, échanger et revenir pour aller à l'encontre des idées toutes faites et (se) rendre compte !

- 2- Préparer la rencontre : ce sera une démarche pédagogique de développement personnel des jeunes, un enjeu d'éducation à la citoyenneté, une interrogation sur l'impact local du projet ici et là-bas. Ce sera une prise en charge du projet dans toutes ces dimensions, connaissance de celui que l'on visite, découverte de son milieu, exigences de sécurité, évaluations des risques, financements, etc. ...

- 3- Se préparer au retour : brutal est le retour ! Mais ce n'est pas la fin d'une histoire. Au retour il faut toujours se « réadapter » et faire partager aux habitants de chez nous, aux proches, amis, sponsors ... le vécu, la découverte, l'expérience.

La période du retour d'un projet de voyage-rencontre est loin d'être la moins intéressante du projet pour faire connaître l'expérience, partager ce que les voyageurs ont recueilli sur le terrain. Il y a ici un devoir de paroles pour exprimer ce que chacun a vu de ses propres yeux. Cette phase de retour apporte sa contribution à l'intérieur de la société française à la lutte contre les formes de xénophobie et favorise le dialogue entre des appartenances à des cultures différentes.

B – Croq'laVie, : En Novembre 2007 des jeunes d'Albertville se sont rendus à Croq'laVie, un rassemblement

« RUMEUR DE VIVRE » où ils ont rencontrés des lycéens de la région Viennoise qui rentraient d'un Camp Voyage Découverte au Bukina Faso... Ils se sont dit : « Et pourquoi pas nous ? » Voilà après cette étincelle un petit feu a pris !

INFORMATIONS GENERALES

LA-BAS

*est déclarée Association Loi 1901
elle est née en Mai 2009*

*Il s'agit moins dans l'esprit des fondateurs d'un simple rattachement légal,
que l'affirmation d'une identité et d'un mode de fonctionnement au service d'un engagement social.*

LA-BAS

*se propose de promouvoir en particulier auprès des jeunes, l'action culturelle, humaniste et sociale afin notamment:
d'accompagner la mobilité et les projets d'échanges solidaires ;
de favoriser le lien social et le « vivre ensemble » : partage, responsabilisation, autonomie ;
de promouvoir l'apprentissage à la vie sociale : vie de groupe, rencontres, ouverture à d'autres cultures et modes de vie ...
de favoriser l'information, le partage et la mise en réseau des expériences vécues au cours des voyages avec d'autres
organismes ou associations qui ont vécu ou qui vont vivre des expériences analogues.*

L'Association **LA-BAS** accompagne des projets de mobilité de jeunes ou se charge de les organiser.
Elle définit les orientations et les choix pédagogiques nécessaires à la conduite séjours durant les vacances d'enfants,
d'adolescents et de jeunes.

Elle met en place les programmes d'activités en fonction de ses finalités éducatives et en prenant en compte les
demandes des familles, où les parents restent les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants.

Les séjours proposés par l'Association sont ouverts à tous.

L'accueil des jeunes en un véritable esprit de laïcité doit favoriser le lien social et le « vivre ensemble » au-delà des
appartenances philosophique ou confessionnelle.

Pour les plus jeunes les activités s'organisent dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

Nous avons à cœur de recruter et former pour chaque projet le personnel d'encadrement nécessaire au bon
fonctionnement de l'activité

Notamment les animateurs sont recrutés en étroite collaboration entre les directeurs et l'Association.

Les directeurs, en tant que premiers responsables de leurs séjours, sont impliqués dans le recrutement de l'équipe
pédagogique

Nous veillons à ce que ces personnels pédagogiques et techniques offrent toutes les conditions requises par le
législateur et présentent une formation suffisante pour prétendre exercer au sein de l'Association.

L'extrait n°3 du casier judiciaire leur est systématiquement demandé.

LES OBJECTIFS DE L'ACTION EDUCATIVE DE L'ASSOCIATION LÀ-BAS

**LA-BAS : Association de jeunesse et d'éducation au service de la mobilité
et de la rencontre inscrit ses activités dans une démarche alliant**

1-Vie personnelle et vie de groupe :

**Il s'agit pour chacun des participants de «se réaliser personnellement »
tout en s'intégrant au sein d'une collectivité dans laquelle il devient acteur.**

Il s'agit de mettre en interrelation et de négocier les projets personnels des participants et le projet commun.

**2- Une certaine rupture avec les rythmes habituels liés à la vie scolaire et familiale et un partenariat avec ces
institutions.**

**3-Un développement et épanouissement personnel de chacun et une nécessaire socialisation, marquée par une
volonté de « Vivre ensemble. » Cette tension est espace où s'initie l'ouverture aux questions ou problèmes de la
vie et l'apprentissage à l'autonomie.**

**4- Un rapport au monde où nous sommes tout à la fois appelés à gérer la trilogie profit, production,
consommation, à développer une réflexion sur l'éthique des besoins, à envisager un dépassement du nécessaire
horizon matériel, par l'art, la poésie, le spirituel. Pour ne pas être prisonniers de nous-mêmes, la spiritualité
s'envisage ici non comme référence exclusivement religieuse, mais comme interpellation à être plus que soi-
même, à nous projeter dans la relation vers l'autre avec qui construire la cité.**

Quelques outils de communication...

Organisé un camp nécessite de présenter le projet et d'associer les jeunes au projet ou de faire naître ces projets des jeunes eux-mêmes. L'Association est donc amenée à mettre en place un certain nombre d'outils pédagogique et de d'informations à disposition des parents et des participants.

... avec les familles

AVANT LE SEJOUR :

- Les parents reçoivent les documents nécessaire à caractère informatif ou technique : trousseau pour les enfants, fiche sanitaire, informations relatives au voyage, ainsi que **le projet éducatif** de l'association.
- Les directeurs sont pleinement impliqués dans la préparation et la présentation des séjours auprès des familles : participation aux réunions d'information mises en place dans la mesure de leur disponibilité.

PENDANT LE SEJOUR :

- Les familles ont la possibilité d'entrer en contact avec le directeur sur place et de joindre leur enfant (sous réserve du respect du fonctionnement du centre). Le directeur a mission de prévenir les parents en cas de soucis de santé ou d'accident. Lors de disfonctionnements particuliers en rapport avec l'attitude d'un jeune, le directeur prévient également les parents.
- Les familles peuvent également joindre l'association pendant les séjours.
- Des systèmes d'informations – messageries vocales, sites internet – sont éventuellement mises en place et alimentées régulièrement par nos équipes pédagogiques.

APRES LE SEJOUR :

- Les familles ont toute liberté de contacter l'association pour des informations relatives au déroulement du séjour. Toute remarque écrite fera l'objet de réponse écrite et d'un traitement adéquat. Dans un souci de respect des engagements de chacun quant au déroulement des séjours, le contact est permanent entre l'association et les équipes pédagogiques à l'œuvre.

...avec les équipes pédagogiques

AVANT LE SEJOUR :

- Plusieurs réunions avec les directeurs, puis avec les équipes complètes sont organisées en amont du séjour : présentation de l'association et de nos objectifs éducatifs, du fonctionnement du séjour, des moyens matériel et budgétaire à disposition, des partenaires locaux, etc. Les jeunes eux-mêmes sont associés à la préparation de chaque session .
- Le directeur est impliqué dans la constitution des dossiers administratifs de leurs équipes (diplômes d'animation, AFPS, extrait de casier judiciaire, etc.)

PENDANT LE SEJOUR :

- L'association se place comme instance de soutien pédagogique et logistique et comme instance de contrôle pendant la durée des séjours.
- Les directeurs sont en contact régulier avec l'association par téléphone. Tout problème important (accident, problème de comportement, etc.) doit être communiqué sans délai à l'association.
- Les cahiers du directeur doivent être tenus à jour : cahier d'activités quotidiennes, cahier de comptabilité et d'économat.
- Les responsables de l'association visitent les centres de vacances en cours de séjours et en contrôlent le bon déroulement, ainsi que la tenue des documents administratifs. Ils sont également à la disposition des directeurs si ceux-ci ont des interrogations particulières.
- Toutes les informations communiquées aux parents (messageries vocales, sites internet) sont vérifiées par l'association.

APRES LE SEJOUR :

- Les directeurs doivent nous remettre un bilan de fonctionnement relatif au séjour qu'ils ont encadré évoquant les différents aspects du séjour et la réalisation de leurs objectifs pédagogiques.
- Une réunion-bilan personnalisée est également organisée par l'association.

